

Article 1 – Généralités

1.1 Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les ventes conclues par la société DiGiTTAL avec le client (ci-après le « Client »). Les CGV sont communiquées sans délai à tout Client qui en fait la demande.

En passant commande, Le Client déclare avoir pris connaissance des CGV avant de passer commande et les avoir acceptées sans réserve.

Les CGV prévalent sur toutes autres dispositions contractuelles ou commerciales, y compris celles figurant sur les documents du Client, notamment ses conditions générales d'achat. En passant commande, le Client renonce à se prévaloir, à quelque titre, quelque moment et sous quelque forme que ce soit, de dispositions contraires ou dérogeant aux présentes CGV et/ou de dispositions non expressément précisées auxdites CGV.

Conformément à la réglementation en vigueur, DiGiTTAL se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes CGV, en fonction des négociations menées avec le Client par l'établissement de conditions de vente particulières.

1.2 Les CGV sont complétées par l'offre de prix avec laquelle elles forment un ensemble contractuel régissant la vente.

Article 2 – Offre de prix, Devis, Commandes

2.1 Les études et documents remis ou envoyés par DiGiTTAL, demeurent la propriété de DiGiTTAL ; ils ne peuvent donc être communiqués à des tiers sous quelque motif que ce soit par l'acheteur. DiGiTTAL se réserve la possibilité de refuser toute demande non-conforme aux conditions ci-dessous ou pour tout autre raison technique ou indépendante de sa volonté.

2.2 Toute commande n'engage DiGiTTAL qu'après :
- acceptation expresse par le Client de l'offre de prix établie par DiGiTTAL formulée par écrit, au moyen d'un DEVIS dûment signé par le Client pendant sa période de validité, d'une durée de trente (30) jours, sauf mention contraire figurant dans ladite proposition ;
- toute acceptation de l'offre de prix de DiGiTTAL après l'expiration de sa durée de validité n'obligerait DiGiTTAL, aux conditions prévues dans ladite proposition, que sur confirmation écrite de sa part.

2.3 Tout DEVIS supérieur à 500 € HT et acceptée, fera l'objet du paiement d'un acompte de 30% du montant total (sauf conditions particulières précisées sur le devis).
En cas de projet de longue durée, chaque étape identifiée pourra faire l'objet d'un acompte associé.

2.4 Dans le cas où un événement indépendant de la volonté de DiGiTTAL ferait varier le prix de façon importante entre la commande et la livraison, le CLIENT aurait la faculté de résilier la vente en perdant son acompte à titre de dédommagement.

2.5 Les modifications de la commande demandées par le Client ne pourront être prises en compte, dans la limite des possibilités de DiGiTTAL et à sa seule discrétion, que si elles sont notifiées par écrit.

En tout état de cause, les modifications ne pourront être acceptées que si elles sont signifiées à DiGiTTAL avant la mise en production de réalisations spécifiques.
Le Client devra alors signer un DEVIS spécifique.

Ce nouveau DEVIS pourra donner lieu à un ajustement du prix selon les modifications demandées par le Client et sera accepté dans les conditions décrites plus haut.

2.6 DiGiTTAL dispose de toute liberté pour décider de ne pas donner suite aux commandes passées.

De façon générale, aucune renonciation à conclure de la part de DiGiTTAL n'est constitutive de faute et ne peut générer au profit du Client de droit à indemnité.

2.7 Hors le cas de force majeure, aucune commande ne pourra être annulée totalement ou partiellement, par le Client, une fois la commande acceptée par DiGiTTAL, sauf accord écrit de ce dernier en ce sens.

Dans ce cas, les sommes engagées et les travaux réalisés par DiGiTTAL au titre du contrat devront être réglés par le Client selon le degré d'avancement.

2.8 Le bénéfice de la commande est personnel au Client et ne peut être cédé sans l'accord préalable et écrit de DiGiTTAL.

Article 3 – Offres et tarifs

3.1 Les conditions tarifaires des offres dites promotionnelles et signalées comme telles, ne sont valables que pour la durée qu'elles précisent.

3.2 DiGiTTAL se réserve le droit de modifier ses conditions générales de vente, ses formules et ses tarifs à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les contrats en cours.

3.3 DiGiTTAL se réserve le droit de répercuter sans préavis sur ses tarifs toute nouvelle taxe ou toute augmentation de taux de taxes existantes.

3.4 Tous droits et taxes seront facturés en sus.

Article 4 – Conditions de paiement

4.1 DiGiTTAL ne sera pas tenue de procéder à la livraison des produits commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités ci-dessous indiquées.

4.2 Le prix est payable dès la réception de la facture par le Client et au plus tard trente (30) jours à compter de la date d'émission de ladite facture (Directive européenne 2011/7/UE) ; Les factures sont payables en toutes circonstances au siège social de DiGiTTAL. Il n'y a pas d'escompte pour paiement anticipé.

4.3 Les règlements seront effectués en Euros (€) et interviendront par virement ou plus généralement, tout mode de règlement expressément et préalablement accepté par DiGiTTAL, conformément à l'échéance de règlement arrêtée pour la commande, le Client devant prendre toutes dispositions pour que le règlement soit effectif à pareille date.

4.3.1 Les modes de règlements par chèque, mandat administratif et prélèvement doivent être demandés par mail au service administratif à l'adresse comptabilite@digittal.fr et acceptés au préalable par DiGiTTAL. Ils sont soumis à deux euros Hors Taxes (2,00 EUR HT) de frais administratifs de gestion par règlement. Des frais supplémentaires de 0.1% s'appliquent aux transactions d'un montant supérieur à deux mille euros (2 000 EUR).

4.4 Les frais bancaires éventuels sont à la charge du CLIENT. En cas d'acompte versé, le montant à payer sera déduit de cet acompte.

4.5 Toute somme non réglée à l'échéance, tout retard de paiement ou tout impayé d'une somme due par

le CLIENT entraînera la suspension immédiate des prestations, en attendant la régularisation de la situation. Cette suspension ne peut constituer une cause de responsabilité pour DiGiTTAL.

4.6 Le CLIENT ne pourra demander une indemnité à DiGiTTAL du fait de la suspension de ses services par suite d'un incident de paiement.

4.7 Pour un règlement de facture à réception (30 jours maximum), les renouvellements de services internet sont facturés au minimum 1 (un) mois AVANT la date technique de renouvellement effectuée par l'opérateur, qui intervient 1 (un) mois avant la date contractuelle de renouvellement de service, soit un total de 2 (deux) mois avant la date contractuelle de renouvellement de service.

4.8 Pour un règlement de facture supérieur à 30 jours, les renouvellements de services internet sont facturés au minimum 3 (trois) mois AVANT la date technique de renouvellement effectuée par l'opérateur, qui intervient 1 (un) mois avant la date contractuelle de renouvellement de service, soit un total de 4 (quatre) mois avant la date contractuelle de renouvellement de service.

4.9 Pour tout professionnel, toute somme non réglée à l'échéance donnera lieu au versement de plein droit de pénalités de retard calculées sur le montant de la somme restant due au taux de 12%, et ce en sus des sommes restant dues. Ces pénalités courent du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture jusqu'au paiement intégral du montant dû.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

Toutefois, DiGiTTAL se réserve le droit de demander au Client une indemnisation complémentaire, sur présentation de justificatifs, dans le cas où les frais de recouvrement effectivement engagés excèdent ce montant.

Par ailleurs, le non-paiement d'une seule facture rend, à la discrétion de DiGiTTAL, immédiatement exigible de plein droit le montant des autres factures restant dues à DiGiTTAL, l'ensemble des sommes en cause produisant immédiatement intérêt selon les modalités définies au présent article.

De plus, et ce sans préjudice des pénalités de retard, de la clause pénale et de l'indemnité de recouvrement exposées ci-dessus, DiGiTTAL pourra :
- suspendre ses obligations concernant la commande visée par le retard ainsi que toutes les commandes en cours jusqu'à complet règlement des sommes restant dues par le Client
- subordonner l'exécution des commandes en cours à la prise de garanties ou à de nouvelles modalités (notamment nouvelles conditions de règlement) donnant toutes garanties de règlement et jugées satisfaisantes par DiGiTTAL
- résilier de plein droit la commande. Cette résiliation frappera non seulement la commande en cours mais aussi, si DiGiTTAL le souhaite, tout ou partie des commandes impayées antérieures ou à venir, qu'elles soient exécutées ou en cours d'exécution et que leur paiement soit échu ou non.

Le Client devra rembourser l'ensemble des frais supportés par DiGiTTAL et occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues.

4.10 Toute déduction et/ou compensation émanant du Client sont expressément exclues, sauf accord écrit préalable de DiGiTTAL.

4.11 La remise de traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer par le Client ne constitue pas un paiement. D'autre part, il n'est accordé aucun escompte au cas de règlement anticipé ou au comptant.

4.12 Toute détérioration du crédit du Client et de façon générale toute modification, quelle qu'en soit l'origine, de la situation du Client pourra justifier l'exigence de garantie(s) et/ou de modalités de paiement particulières fixées par DiGiTTAL, voire le refus par DiGiTTAL de donner suite aux commandes faites par le Client.

Article 5 – Création de site internet

5.1 Conformité légale : Le CLIENT dispose d'une totale liberté quant au contenu de son espace web, dans la mesure où il est conforme aux lois et règlements en vigueur, respectant les copyrights, droits d'auteur et propriété intellectuelle sur les images ou autres fichiers qu'il fournit (le CLIENT reste responsable de cette vérification et doit en être tenu de fournir les preuves en cas de demande). Il est notamment exclu de publier toute forme de contenu associé directement ou indirectement : à la pornographie et à l'érotisme, à des programmes piratés, à un caractère raciste, diffamatoire envers qui que ce soit ou discriminatoire quel qu'il soit, à un caractère portant atteinte aux droits de l'Homme de manière générale, à une activité de jeux en ligne, à la violence quelle qu'en soit la forme (humaine, animale ou portant atteinte à l'environnement), à la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux œuvres contenues ou diffusées, en intégralité ou partiellement sur l'espace web du CLIENT. DiGiTTAL dégage toute responsabilité de la société dans le cas de modifications ultérieures de la part du CLIENT du contenu des pages créées.

5.2 Conclusion du contrat : Suite à l'acceptation par le CLIENT du devis par retour de mail ou avec la note « bon pour accord » suivi de ses nom, prénom et adresse postale complète tenant lieu de signature numérique ou retour par courrier avec la mention « bon pour accord » suivie de la signature du CLIENT et précision par le CLIENT du mode de paiement choisi avec références complètes, puis à la réception et à l'encaissement du règlement demandé (voir les modalités sur le devis), DiGiTTAL réalise alors la commande passée dans les meilleurs délais. Tout défaut de paiement de la part du CLIENT entraînera la résiliation automatique du contrat engagé. Le prix de la prestation dépendra de la quantité de pages à créer, ainsi que du mode de mises à jour prévu du nombre et de la qualité ou complexité des fichiers image (quel que soit le format) que le CLIENT demandera de créer, notamment dans le cadre d'une réalisation entièrement personnalisée. DiGiTTAL offre la possibilité de référencement manuel dans les moteurs de recherche, portails et les annuaires spécialisés moyennant un supplément de prix. DiGiTTAL ne garantit pas le résultat des référencements de site Internet dans les moteurs de recherche. DiGiTTAL n'est donc tenu à ce titre qu'à une obligation de moyens. Tout contrat accepté et réglé ne peut prétendre à aucun remboursement.

5.3 Réalisation : Le service de création de site web comprend la création d'une structure générale du site, d'une charte graphique, définition des rubriques, navigation, polices de caractères, construction du site en lui-même, intégration d'éléments interactifs type formulaires en ligne, liens hypertextes et d'images et outils statistiques si besoin, publication par ftp. Après avoir étudié avec le CLIENT le contenu et établi d'un commun accord une charte graphique, DiGiTTAL réalise et propose avant publication finale une maquette en ligne visible par le CLIENT (par une adresse URL que DiGiTTAL lui fournit), à valider. DiGiTTAL rappelle que le CLIENT est tenu de fournir les textes et photographies à insérer dans les différentes rubriques du site Internet. DiGiTTAL propose aussi, en option des packs photo existants ou la prise de photos moyennant un supplément de prix.

Article 6 – Mises à jour, maintenance, évolution

6.1 Toute actualisation ou modification non prévue dans le devis initial, peut faire l'objet d'un nouveau devis. DiGiTTAL envoie par courrier ou par mail un devis gratuit, durée de validité 1 mois à date d'envoi du devis. Si le CLIENT ne fait pas la demande de devis écrite et accepte la réalisation, il s'engage à payer le prix qui sera facturé.

6.2 La mise à jour du site prévoit une actualisation ou modification du site web selon une règle de fonctionnement définie entre DiGiTTAL et le CLIENT au moment de la signature du contrat. Le suivi est assuré dans les limites prévues au contrat de mis à jour conclu entre DiGiTTAL et le CLIENT. Les tarifs seront appliqués selon la règle définie entre l'entreprise DiGiTTAL et le CLIENT.

6.3 Limitation : le forfait mise à jour n'inclut pas la modification de l'interface graphique, la création d'un logo, l'ajout d'un nom de domaine, l'ajout de nouvelles fonctionnalités. Une mise à jour supplémentaire ou supérieure à ce que prévoit le contrat sera facturée selon les tarifs en vigueur. DiGiTTAL garanti un suivi entièrement personnalisé et reste à l'écoute de chaque CLIENT.

6.4 Accès gestionnaire, mise à jour et modification du site : le CLIENT peut se voir accorder (selon le contrat de mise à jour conclu entre DiGiTTAL et le CLIENT) un accès à un gestionnaire de site afin de mettre à jour son site web. DiGiTTAL s'engage à favoriser cette mise à jour par le CLIENT dans les meilleures conditions techniques possibles, étant entendu que l'obligation de DiGiTTAL est une obligation de moyens. Il appartient au CLIENT de s'assurer que toutes les modifications ou évolutions techniques qu'il pourrait envisager effectuer sur ce site web par tout autre moyen que les services de DiGiTTAL, sont possibles et compatibles avec les caractéristiques techniques des services. Toute modification du site par le CLIENT n'entraîne aucun transfert de propriété au profit du CLIENT des codes informatiques et des services produits par DiGiTTAL. Les codes et mots de passe nécessaires à l'accès gestionnaire seront transmis par DiGiTTAL au CLIENT lors de la publication du site web.

Article 7 – Propriété intellectuelle

7.1 Le Client ne peut revendiquer le transfert à son bénéfice ou au bénéfice de tout tiers d'un quelconque droit de propriété ou d'exploitation de tout ou partie des droits de propriété intellectuelle détenus et/ou exploités par DiGiTTAL et relatifs aux produits objets de la commande.

7.2 Tout Développement réalisé par DiGiTTAL reste la propriété de DiGiTTAL.

Ce développement peut être mis à la disposition du CLIENT sur la base d'un droit d'usage, cette mise à disposition n'a pas pour effet le transfert d'un droit intellectuel ou droit de propriété. Il est interdit au CLIENT de copier ou d'autoriser la copie de ce Développement générique créé par DiGiTTAL. En conséquence, toute utilisation du Développement générique par un tiers pourra entraîner une demande d'indemnisation de la part de DiGiTTAL dont le montant pourra être fixé par un tribunal suivant l'étendue de cette utilisation.

7.3 Les mentions de propriété intellectuelle insérées dans les codes sources doivent être maintenues, sauf refonte complète du site par une autre entreprise.

7.4 Le transfert de propriété ne sera effectif qu'à réception et encaissement du paiement complet du prix de la prestation.

Le Client s'engage à respecter les droits ainsi détenus ou exploités par DiGiTTAL et à n'entreprendre aucune action susceptible d'y porter atteinte et, de façon plus générale, pouvant porter atteinte aux intérêts DiGiTTAL.

Article 8 – Responsabilité du Client

8.1 Le CLIENT s'engage à fournir des informations justes et sincères et s'engage à prévenir DiGiTTAL de tout changement concernant les données fournies et sera seul responsable des éventuels dysfonctionnements qui pourraient résulter d'informations erronées.

8.2 Le Site Web du CLIENT sera hébergé selon son choix. DiGiTTAL propose son Fournisseur ; le CLIENT est libre d'accepter ou de refuser cette proposition.

8.3 Le CLIENT est propriétaire du nom de domaine qui lui est réservé. DiGiTTAL ne saurait être tenu pour responsable de la non-disponibilité d'un nom de domaine commandé, celle-ci n'annulant pas automatiquement les autres services commandés. Le CLIENT reconnaît déposer et utiliser le nom de domaine en conformité avec la législation en vigueur et les droits légaux des tiers. Le CLIENT s'engage à indemniser, défendre et décharger de toute responsabilité l'hébergeur et l'entreprise DiGiTTAL, contre tout recours, dommages, responsabilités, coûts et dépenses, y compris honoraires légaux raisonnables, découlant de ou en rapport avec l'enregistrement du nom de domaine du CLIENT ou de l'utilisation par le CLIENT du nom de domaine. Le transfert technique du nom de domaine du CLIENT vers un autre organisme de nommage et d'hébergement sera facturé forfaitairement à un prix indiqué dans le bon de commande.

8.4 DiGiTTAL n'agissant qu'en qualité d'intermédiaire technique auprès des Fournisseurs, les conditions générales de vente de ces Fournisseurs s'appliquent donc. Par ailleurs, DiGiTTAL ne saurait être tenu pour responsable en cas de problème technique ou administratif lié à ces Fournisseurs.

8.5 Protection des Données Personnelles : Si la structure du site permet de recueillir des données personnelles, les obligations RGPD seront respectées et les conditions de recueillement, traitement et conservation des données seront mises à disposition des utilisateurs.

8.6 Gestion des emails : Le CLIENT est pleinement et entièrement responsable du contenu des emails qu'il envoie grâce aux services fournis par DiGiTTAL. Le CLIENT s'engage expressément à vérifier et à respecter les conditions légales d'utilisation des services d'email (courrier électronique) souscrits en son nom par l'hébergeur ou DiGiTTAL après des fournisseurs d'accès internet.

8.7 Le CLIENT est seul responsable de la mise à jour et du contenu de son site web. Il est également responsable des dommages et des préjudices directs ou indirects, matériels ou immatériels, causés par lui-même (ou ses préposés), à DiGiTTAL et à ses fournisseurs du fait de l'utilisation illégale ou non des serveurs d'hébergement. A ce titre il s'engage à ne pas conserver de données nominatives sans en avoir reçu l'autorisation de la CNIL (loi du 6 Janvier 1978). Il s'engage à ne pas proposer de lien hypertexte pointant vers des sites ou des pages non conformes à la législation. Il s'engage à ne pas proposer de pages, d'images, de textes, de vidéos, de sons ou d'animations pouvant nuire à l'image de DiGiTTAL ou non conforme à la législation Française. Il s'engage à décharger DiGiTTAL de toute responsabilité en ce qui concerne les services ou informations, signes, images, graphismes, sons ou toutes autres données multimédias qu'il mettra à disposition des utilisateurs. En particulier, il sera seul responsable de tout préjudice direct ou indirect matériel ou corporel causé par l'utilisation des services. Il fera sien tout litige pouvant survenir entre lui-même et toute personne tierce aux présentes. Dans l'hypothèse où la responsabilité DiGiTTAL serait néanmoins retenue par une autorité judiciaire, il s'engage à indemniser DiGiTTAL du préjudice résultant d'une faute de sa part.

Article 9 – Responsabilité de la société

9.1 DiGiTTAL s'engage à fournir dans les meilleurs délais la livraison des commandes effectuées (les délais diffèrent selon la nature de la commande) et s'engage à tout mettre en œuvre en vue de la satisfaction du CLIENT, mais décline toute responsabilité en cas de problème technique majeur qui ferait obstacle à la réalisation du contrat (attentats, guerres, catastrophes naturelles, tout cas de force majeure ou cause de coupure prolongée du réseau Internet indépendante de sa volonté). La publication par DiGiTTAL du site Web est notamment tributaire de la fourniture par le CLIENT ou le Fournisseur des informations nécessaires à la réalisation de la commande.

9.2 Documents transmis : en aucun cas DiGiTTAL ne pourra être tenu responsable de la perte de

documents requis pour la réalisation des services commandés. Le CLIENT est tenu de n'envoyer que des copies ou des documents sans valeur de remplacement. DiGiTTAL se réserve le droit de refuser tout document, texte ou image, contraire à son éthique, aux bonnes mœurs ou non conforme à la législation en vigueur.

9.3 Le CLIENT déclare accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet et reconnaît en particulier les points suivants : DiGiTTAL n'est pas hébergeur des sites et ne garantit en aucun cas la protection totale des données circulant sur le web, notamment contre des détournements éventuels de la part d'internautes malveillants et ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de problèmes liés à l'hébergement, à la fiabilité de la transmission de données, aux temps d'accès, à la rapidité de chargement du site web ou à un défaut paiement par carte bancaire, virement bancaire ou chèque pour un site de e-commerce.

9.4 En cas de création de site dynamique (langage de programmation) ce dernier doit être hébergé sous la responsabilité technique de DiGiTTAL.

9.5 DiGiTTAL livre un produit fini répondant aux spécifications du devis. En aucun cas, DiGiTTAL ne peut garantir que le site demandé par le CLIENT lui assurera une augmentation de ses ventes, que le travail fourni générera automatiquement des visites sur le site.

9.6 DiGiTTAL ne sera pas tenu responsable en cas de mauvaise manipulation de la part du CLIENT et des utilisateurs formés à l'utilisation de l'application. Une liste de personnes autorisées à utiliser l'application sera établie par DiGiTTAL en collaboration avec le CLIENT, en dehors du cadre de la formation et de cette liste, DiGiTTAL ne sera pas tenu responsable des opérations réalisées via l'application.

Article 10 – Confidentialité

10.1 Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer les documents ou renseignements de toute nature sur l'autre partie dont elle aurait eu connaissance à l'occasion de l'exécution du contrat et s'engage à faire respecter cette obligation par les personnes dont elle est responsable.

Article 11 – Protection des données personnelles

11.1 Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, DiGiTTAL met en place un traitement de données personnelles qui a pour finalité la gestion commerciale et administrative des produits et services définis au présent contrat. Le CLIENT est informé des éléments suivants :

- l'identité et les coordonnées du responsable du traitement et, le cas échéant, du représentant du responsable du traitement : DiGiTTAL
- les coordonnées du délégué à la protection des données : DiGiTTAL
- la base juridique du traitement : l'exécution contractuelle
- les destinataires ou les catégories de destinataires des données à caractère personnel, s'ils existent : le responsable du traitement, ses services en charge du marketing, les services en charge de la sécurité informatique, le service en charge de la vente, de la livraison et de la commande, les sous-traitants intervenant dans les opérations de livraison et de vente ainsi que toute autorité légalement autorisée à accéder aux données personnelles en question.
- aucun transfert hors UE n'est prévu
- la durée de conservation des données : le temps de la prescription commerciale
- la personne concernée dispose du droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données
- La personne concernée a le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle
- les informations demandées lors de la commande sont nécessaires à l'établissement de la facture (obligation légale) et la livraison des biens et services commandés, sans quoi la commande ne pourra pas être passée.

Article 12 – Publicité

12.1 Sauf information spécifique, DiGiTTAL se réserve la possibilité de faire figurer le nom du CLIENT dans ses documents commerciaux, liste de références, etc.

Article 13 – Réclamations

13.1 Toute réclamation de quelque ordre que ce soit, pour être valable, devra parvenir au siège de la société DiGiTTAL par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours qui suivent la réception des factures. Passé ce délai, les travaux et leurs conditions d'exécution ou de règlement sont considérés comme définitivement acceptés.

Article 14 – Loi applicable, juridiction

14.1 Le présent contrat est régi par la loi française. En cas de litige, les tribunaux de Nice (Alpes-Maritimes) sont seuls compétents.

14.2 Pour l'exécution du présent contrat, les parties élisent respectivement domicile, DiGiTTAL à l'adresse suivante : 3051 route des Serres 06570 Saint Paul – France ; le CLIENT à l'adresse indiquée par ses soins lors de l'acceptation du bon de commande.

Définitions

Aux termes des présentes, chacune des expressions mentionnées ci-dessous aura la signification qui lui est attribuée ci-après, à savoir :

« Service » : désigne l'ensemble des prestations de toute nature, effectuées par DiGiTTAL pour le compte du CLIENT.

« Fournisseur » : désigne toute personne physique ou morale auprès de laquelle DiGiTTAL souscrit tout contrat dont l'objet est en rapport avec ou découle des services.

« Réseau » : ensemble d'installations assurant soit la transmission, soit la transmission et l'acheminement entre les points de terminaison de ce réseau de données ou de signaux de télécommunications ainsi que l'échange des informations de commande et de gestion qui y sont associés. Le fait que le réseau soit interne, local, public, privé ou autre est ici sans influence ; ce terme recouvre tant les réseaux intranet qu'Internet.

« Internet » : ensemble de réseaux de toutes tailles, interconnectés par le protocole IP.

« Site web » : ensemble structuré de pages au format HTML, composé d'éléments textuels, graphiques, photographiques, audio ou vidéo dans des formats standardisés.

« Mise à jour » : remplacement de textes et d'images fournis sans modification de la mise en page, de l'interface graphique, de la structure du site et du système de navigation.

« Refonte » : est assimilée à une création de site avec un nouveau design et sera facturée au tarif de création.

« Développement » : programmation et/ou création informatique produite par DiGiTTAL.

Dernière mise à jour : 01/07/2020

